
N° 95-0266 - Urbanisme, habitat et développement social - Décines Charpieu - Revente, à la société Habitat Humanisme Insertion, de biens situés dans l'immeuble collectif situé 55, avenue Jean Jaurès - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 novembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de la société Habitat Humanisme Insertion, pour faciliter la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat et permettre la réhabilitation du parc privé ancien et dégradé, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 351 000 F, les biens situés dans un immeuble collectif dénommé L'Aurore, 55, avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu.

Il s'agit de trois locaux à usage d'habitation auxquels sont attachés les 89/1 000 des parties communes à savoir :

- lot n° 64 : appartement de 30 mètres carrés,
- lot n° 65 : appartement de 45 mètres carrés + cave,
- lot n° 66 : appartement de 45 mètres carrés + cave.

Aux termes de la promesse d'achat qui vous est présentée, la société Habitat Humanisme Insertion, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la communauté urbaine de Lyon lesdits biens au prix de 351 000 F précité et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu la demande de la société Habitat Humanisme Insertion ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 079.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,